









# Procedure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	<a href="#">2020/2818(RSP)</a>	Procédure terminée
<p>Résolution sur la communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions sur une stratégie européenne en matière de compétences en faveur de la compétitivité durable, de l'équité sociale et de la résilience</p>		
<p>Sujet</p> <p>4.40.01 Espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie</p> <p>4.40.15 Enseignement et formation professionnelle</p>		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	 <a href="#">Emploi et affaires sociales</a>		22/07/2020
		 <a href="#">GÁLVEZ MUÑOZ Lina</a>	22/07/2020
		 <a href="#">PÎSLARU Dragoș</a>	22/07/2020
		 <a href="#">VAN SPARRENTAK Kim</a>	22/07/2020
		 <a href="#">LIZZI Elena</a>	22/07/2020
		 <a href="#">ZALEWSKA Anna</a>	22/07/2020
		 <a href="#">ĐURIŠ NICHOLSONOVÁ Lucia</a>	22/07/2020
		 <a href="#">RODRÍGUEZ PALOP Eugenia</a>	22/07/2020

Événements clés			
08/02/2021	Débat en plénière		
10/02/2021	Résultat du vote au parlement		

11/02/2021	Décision du Parlement	<a href="#">T9-0051/2021</a>	Résumé
11/02/2021	Fin de la procédure au Parlement		

### Informations techniques

Référence de procédure	2020/2818(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p5
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	EMPL/9/03490

### Portail de documentation

Amendements déposés en commission	<a href="#">PE660.247</a>	12/11/2020	EP	
Question orale/interpellation du Parlement	B9-0004/2021	08/02/2021	EP	
Proposition de résolution	<a href="#">B9-0108/2021</a>	08/02/2021	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique	<a href="#">T9-0051/2021</a>	11/02/2021	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	<a href="#">SP(2021)247</a>	16/07/2021	EC	

## Résolution sur la communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions sur une stratégie européenne en matière de compétences en faveur de la compétitivité durable, de l'équité sociale et de la résilience

Le Parlement européen a adopté par 606 voix pour, 12 voix contre et 72 abstentions, une résolution sur la communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions sur une stratégie européenne en matière de compétences en faveur de la compétitivité durable, de l'équité sociale et de la résilience.

Les politiques en matière d'éducation, de formation et de compétences relèvent de la compétence des États membres. Toutefois, l'UE joue un rôle important en soutenant, coordonnant et complétant les actions des États membres dans ces domaines.

Le Parlement a salué la communication de la Commission qui place les compétences au cur des priorités politiques de l'UE et veille à ce que le droit à une formation et à un apprentissage tout au long de la vie de qualité et inclusifs, pour tous et dans tous les domaines et secteurs, consacré dans le tout premier principe du socle européen des droits sociaux, devienne une réalité dans toute l'Union d'ici 2025.

### **Enseignement et formation professionnels (EFP)**

Soulignant l'importance de l'apprentissage et de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP), le Parlement a demandé à la Commission et aux États membres d'utiliser les ressources de l'UE pour la promotion de l'EFP et d'encourager les employeurs à créer des programmes de stage et d'apprentissage rémunérés pour les étudiants des établissements d'enseignement professionnel et à organiser des concours et des compétitions sectorielles qui leur sont destinés.

Il a rappelé que la modernisation des systèmes d'EFP est essentielle, notamment dans le cadre de la reprise après la pandémie COVID-19, pour préparer les jeunes et les adultes aux transitions verte et numérique, et pour garantir que les travailleurs d'âge mûr et les travailleurs âgés conservent et développent les compétences requises pour préserver leur employabilité et prolonger leur vie professionnelle.

### **Déficit de compétences**

Le Parlement a estimé que la reconnaissance mutuelle des résultats d'apprentissage, des diplômes, des formations, des qualifications professionnelles et des compétences acquises dans un autre État membre doit être améliorée pour contribuer à surmonter les pénuries et les inadéquations de compétences. Il a également souligné l'importance de faciliter la mobilité des apprenants et la reconnaissance transfrontalière des

qualifications grâce à une meilleure utilisation d'outils tels que le cadre européen des certifications, le CV Europass, le système européen de crédits d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET), le panorama européen des compétences, la classification européenne des aptitudes, compétences, certifications et professions (ESCO) ou le réseau européen de services de l'emploi (EURES).

Les députés ont salué la communication de la Commission sur la réalisation de l'espace européen de l'éducation d'ici 2025.

La résolution note que de nombreux citoyens acquièrent des compétences et une expérience précieuses en dehors du système d'éducation ou de formation formel, comme c'est le cas par exemple des aidants informels qui s'occupent de personnes handicapées ou âgées. Selon le Parlement, ces compétences informelles devraient être reconnues, car elles peuvent aider les aidants à accroître leurs possibilités sur le marché du travail.

Afin d'accroître l'attractivité de l'UE, le Parlement a demandé le déblocage de la proposition actuelle relative à la «carte bleue» afin de fournir aux entreprises européennes les compétences nécessaires pour qu'elles restent ou deviennent compétitives.

### ***Fracture numérique***

La résolution souligne que la pandémie COVID-19 a accentué l'importance des compétences numériques de base et avancées et des systèmes d'éducation résilients, ainsi que leur capacité à s'adapter entre les méthodes d'enseignement en personne, à distance et en ligne et hybrides. La pandémie a également modifié la demande de compétences sur le marché du travail, augmentant ainsi le déficit de compétences numériques. Le Parlement a souligné la nécessité pour chaque citoyen d'avoir au moins des compétences numériques de base et pour les spécialistes hautement qualifiés d'être formés et équipés de compétences numériques avancées et d'une pensée novatrice et entrepreneuriale.

### ***Télétravail***

Le Parlement a estimé que dans le contexte du développement du télétravail, la Commission et les États membres doivent placer les compétences favorisant cette nouvelle façon de travailler au centre de leurs stratégies. Il a souligné que le télé-enseignement et l'école à distance posent des défis tant aux éducateurs qu'aux bénéficiaires de l'éducation, et que les compétences nécessaires pour dispenser le télé-enseignement et la formation des formateurs et des éducateurs sont une priorité à court terme pour l'Europe actuellement.

Il a demandé l'adoption immédiate de mesures, de mécanismes d'évaluation et de ressources européens, nationaux et locaux ambitieux visant à placer les compétences numériques au cœur des politiques d'éducation et de formation, tout en maintenant un haut niveau de compétences en lecture et en mathématique chez les apprenants et en mettant les compétences numériques, les outils informatiques et l'accès à l'internet à la disposition de tous. Les compétences numériques des enseignants et des formateurs devraient être améliorées afin de permettre l'apprentissage en ligne et à distance, ainsi que l'apprentissage mixte.

### ***Écarts entre les sexes***

Le Parlement a souligné l'importance de l'éducation et du développement des compétences pour lutter contre les préjugés sexistes et soutenir l'égalité des sexes. Des efforts accrus sont nécessaires tant au niveau national qu'europpéen pour briser ce déséquilibre entre les sexes et pour garantir que les femmes puissent accéder à un apprentissage et une formation de qualité tout au long de la vie, y compris après des périodes d'absence pour raisons de soins.

### ***Financement***

La résolution a exprimé son soutien aux actions prévues par la Commission, telles qu'elles sont exposées dans la stratégie en matière de compétences et dans le plan d'action en matière d'éducation numérique 2021-2027.

Le Parlement s'attend à ce que le cadre financier pluriannuel 2021-2027 et «Next generation UE» prévoient des ressources sensiblement accrues pour le développement des compétences. Il a souligné les opportunités potentielles offertes par le programme Erasmus +, notamment dans le domaine de l'éducation des adultes, et la nécessité de renforcer son budget 2021-2027. La reconversion et l'amélioration des compétences devraient être encouragées dans leurs plans de relance et de résilience. La principale source de financement de l'UE pour l'éducation étant le Fonds social européen +, les députés ont demandé à ce que ces fonds restent disponibles à cette fin, en particulier en temps de crise.